



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit TRAITEMENT LIQUIDE CHROME PICKLE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique -		Numéro MAT DW-2000	Masse molaire
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes -			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2021-04-19	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux-Catégorie 1</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Sensibilisation respiratoire catégorie 1</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A</p> <p>Cancérogénicité catégorie 1B</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 1B</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 2</p> <p>Sensibilisation cutanée catégorie 1</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	<p>DANGER</p>
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H290 Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H340 Peut induire des anomalies génétiques.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P320 Un traitement spécifique est urgent (voir section 4 sur cette fiche sur cette étiquette).</p>

	<p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ou un récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p><b>Santé</b> 3</p> <p><b>Inflammabilité</b> 0</p> <p><b>Réactivité</b> 1</p> <p><b>Spécial</b></p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Acide nitrique	7697-37-2	7,5
Dichromate de sodium dihydrate	7789-12-0	10.2
Sulfate d'aluminium	16828-12-9	6.3
Bifluorure de sodium	1333-83-1	1.3
Eau	7732-18-5	Balance

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Le produit est toxique, corrosif et irritant. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré. Sensibilisant cutané. Sensibilisant respiratoire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	N'est plus inflammable à cette concentration. Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles ou organiques. N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de sodium, Oxydes de chrome. Oxydes d'azote (NOx). Fluorure d'hydrogène. Forme de l'oxyde d'aluminium, du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre à des températures supérieures à 760 °C (1400 °F) ou lorsque l'alun sec est enclavé dans un incendie qui implique d'autres substances en feu.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Lorsqu'il est concentré, le produit réagit selon les caractéristiques suivantes: Oxydant puissant. Le dichromate de sodium peut réagir violemment ou exploser au contact des produits suivants: l'acide sulfurique + l'éthanol + la chaleur, l'acide sulfurique + les résidus organiques, l'acide sulfurique + le 2-propanol, l'acide sulfurique + le trinitrotoluène, les alcools, l'anhydride acétique, le bore + le silicium, l'hydrazine et ses hydrates. En cas de feu, l'eau de la solution s'évaporerait, et le produit de base comburant alimenterait le feu. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une bonne aération des lieux. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Absorber les résidus avec de la vermiculite ou autres absorbants. Ne pas utiliser d'absorbant à base de cellulose. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais. Sensible à l'air, à la chaleur et à l'humidité. Protéger des rayons du soleil. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Ranger à l'écart des produits incompatibles.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Embouteiller dans le verre seulement. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Sodium dichromate dihydrate	7789-12-0			Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.050000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.050000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérigène démontré chez l'humain			
		TWA	0.025000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
		C	0.100000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
				Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.05 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.05 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérigène démontré chez l'humain			
	TWA 0.025 mg/m3 Canada. LEP Colombie Britannique			
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
		C	0.1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques			
Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acide Nitrique	7697-37-2	TWA	2.000000 ppm 5.200000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	4.000000 ppm 10.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	2.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	4.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		VEMP	2.000000 ppm 5.200000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	4.000000 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs

		10.000000 mg/m3	d'exposition admissibles des contaminants de l'air	
Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Bifluorure de sodium	1333-83-1	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
SULFATE D'ALUMINIUM HYDRATE	16828-12-9	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide de couleur orangé vif-
Odeur	Légère odeur acide.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	2.
Point de fusion / congélation	Données non disponibles
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Solubilité	Soluble dans l'eau..
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	Données non disponibles
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit acide, réagit fortement avec les bases fortes. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur. Sensible à la lumière.
Risque de réactions dangereuses	Comburant. Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter l'humidité et la chaleur excessive. Exposition au soleil. Exposition à l'air. L'acide nitrique prend une coloration jaunâtre si exposé à la lumière. Les vieux inventaires d'acide nitrique (10 ans et plus) ou les lots présentant une coloration jaunâtre ont formé un composé nitrozé possédant un potentiel très explosif. Les vieux inventaires d'acide nitrique (10 ans et plus) ou les lots présentant une coloration jaunâtre ont formé un composé nitrozé possédant un potentiel très explosif.
Substances incompatibles	Lorsqu'ils sont purs, les produits réagissent avec les produits suivants: Matières organiques, acides, eau, bases fortes, anhydrides acides, métaux, agents réducteurs, poudres métalliques, agents réducteurs forts, matière combustible. Alcools. L'acide nitrique est incompatible avec les bases, la plupart des métaux, surtout les métaux alcalins, métaux en poudre, oxydes métalliques, les agents réducteurs, substances organiques, dont des anhydrides, des alcools, des aldéhydes, des cétones, des éthers, des amines, des hydrocarbures, le toluène, l'acétonitrile, l'acrylonitrile, le chlorobenzène, le chlorure de méthylène, etc., les matières organiques combustibles telles le papier, le charbon, les poussières de bois, etc. et avec de nombreux sulfures, hydrures non métalliques, carbures et acétylénures. Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates). Bases fortes. Sodium, Oxydes de sodium, Potassium. L'aluminium et le Zinc (spécialement en présence d'eau ou d'humidité). Le bifluorure de sodium est incompatible avec l'acide sulfurique, les caustiques, l'ammoniac, les amines, les anhydrides organiques, les isocyanates, l'acétate de vinyle, les oxydes d'alkylène et l'épichlorhydrine. Il corrode le verre, le béton et les métaux contenant de la silice. La dissolution du bifluorure de sodium dans l'eau dégage de la chaleur.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de sodium, Oxydes de chrome Fluorure d'hydrogène, Oxydes de sodium. Oxydes de soufre, oxyde d'aluminium Oxydes d'azote.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## DICHROMATE DE SODIUM DIHYDRATE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite. Les endroits exposés de la peau, notamment les doigts, le dos de la main et les avant-bras peuvent présenter de petites ulcérations ("chrome sores").
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, pharyngite, maux de tête, vertiges, fièvre, sudation, salivation, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation grave des voies digestives. Dysphagie, douleurs abdominales, entérite hémorragique, crampes, diarrhées, méléna, soif intense, nausées et vomissements, néphrite tubulaire et hépatotoxicité possibles, convulsions, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, réactions cutanées (chrome sores), lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, pharyngite, maux de tête, vertiges, ulcération et perforation de la cloison nasale, décoloration des dents, goût métallique dans la bouche, fatigue, troubles digestifs (inflammation et ulcération des voies gastro-intestinales), perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible de causer le cancer.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	Données basées sur le produit anhydre: DL50 Oral - Rat - 67 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2000 mg/kg.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	Données basées sur le produit anhydre. CL50 Inhalation - Rat - 4h - 83 - 99 mg/m <sup>3</sup> .

## SULFATE D'ALUMINIUM (HYDRATE)

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peau	Provoque une irritation cutanée.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, vertiges, toux, dyspnée, maux de tête, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Troubles nerveux, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, troubles nerveux, vertiges, maux de tête, toux, dyspnée, laryngite, perte de l'appétit, nausées et vomissements.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Souris - 6207 mg/Kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## ACIDE NITRIQUE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmolement. Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
- Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Brûlures sévères et ulcérations des tissus.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Toux, dyspnée, cyanose, douleur thoracique. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Des érosions dentaires ont été attribuées à des expositions répétées. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Donnée non disponible. DL50 Dermale - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	Inhalation: 67 ppm, 4hres, Souris

## BIFLUORURE DE SODIUM

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Provoque des brûlures aux yeux.
<b>- Peau</b>	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque des brûlures de la peau.
<b>- Respiration</b>	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
<b>- Ingestion</b>	Toxique en cas d'ingestion.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau., spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, congestion pulmonaire, oedème pulmonaire, sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée. Irritation sévère (brûlure possible): yeux, peau, voies respiratoires (si inhalé); salivation, nausées, douleurs abdominales, vomissements, diarrhée; douleurs musculaires, paresthésie, hyper-réflexivité, convulsions; état de choc, mort par insuffisance cardiaque ou paralysie respiratoire.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Donnée non disponible; DL50 Dermal - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## TABLEAU SYNTHÈSE

Effets / Symptômes de l'exposition aigue de la solution:	Selon les voies d'exposition ci-dessous.
Yeux	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets / Symptômes de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe)	DL50 Oral:599 mg/kg - Rat DL50: Cutanée: >5000 mg/kg - Espèce non définie CL50 Inhalation: 0.8 mg/L - 4h - Rat

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Persistance et dégradation</b>	Donnée non disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2922
Appellation réglementaire	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
Classification du TMD	8 Matières corrosives 6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16 .(dichromate de sodium,HNO3, Na2F)

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux-Catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 2 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2021-04-19